

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 JUIN 2014, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h05 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 16 juin 2014 ouverte.

RÉSOLUTION 2014-06-157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2014
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2014
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2014
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 431-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de créer la zone PV-98

6. Administration générale
 - 6.1 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Temps de réponse
 - 6.2 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Nombre de pompiers
 - 6.3 Nomination de monsieur Daniel Gadbois à titre de pompier avec restrictions
 - 6.4 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville
 - 6.5 Antenne de télécommunication – Position du conseil municipal
 - 6.6 Embauche de monsieur Philippe Morin Lachance à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville
 - 6.7 Embauche temporaire de monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre d'inspecteur en urbanisme à la Ville
 - 6.8 Offre de stage au Service de l'urbanisme – Madame Bianca Néron-Gagné
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 mai au 10 juin 2014
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2014-06-01
 - 7.3 Dépôt du rapport financier 2013 et du rapport du vérificateur
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 294, rue des Oeillets (lot 3 956 823)
 - 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 361, rue d'Oxford (lot 5 242 678)
9. Travaux publics
 - 9.1 Achat d'une unité mobile pour le Service des travaux publics – Centre du camion Beaudoin inc.
 - 9.2 Achat d'une boîte pour l'unité mobile pour le Service des travaux publics – Les équipements Twin Itée
 - 9.3 Travaux de pavage sur la rue Comtois – Modification accessoire
 - 9.4 Travaux d'infrastructures de la rue Comtois – Contrôle des matériaux – Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme – Groupe ABS
 - 9.5 Nomination d'un représentant et d'un substitut – Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Abrogation de la résolution portant le numéro 2014-05-147
 - 9.6 Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien d'hiver de la Route 133 à Otterburn Park (chemin des Patriotes) – Abrogation de la résolution portant le numéro 2014-05-148
 - 9.7 Travaux d'infrastructures – Rue Comtois – Avis de changement AC-01

- 9.8 Autorisation de fermeture d'une partie de rue – Fête du Canada – Légion royale canadienne, filiale Auclair 21
- 9.9 Achat et installation de deux unités de remplacement de climatisation et de chauffage – Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme – Climatisation Fortier et Frère
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire – Contribution financière
- 10.2 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins – Rue Saint-Paul
- 10.3 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins – Rue de l'Orme
- 10.4 Octroi d'une aide financière– Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire – Festival des voitures d'eau à Otterburn Park – Autorisation de signature
- 10.5 Entente entre la Ville, La Colonie Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec – Autorisation de signature
- 10.6 Festival d'été de Mont-Saint-Hilaire – Achat d'une commandite – Édition 2014
- 10.7 Demande de subvention dans le cadre du programme fédéral – Nouveaux Horizons pour les aînés
- 10.8 Disponibilités de l'Espace Libre Expression dans le cadre du programme fédéral – Nouveaux Horizons pour les aînés
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse, Danielle Lavoie, fait état des points suivants :

- 1. Les recherches, analyses et consultations citoyennes ont amené le conseil municipal à se positionner sur le projet d'implantation de la tour TELUS;
- 2. Les travaux sur la rue Comtois sont d'ores et déjà en cours et se réalisent plus vite que prévu. Nous conservons quand même la date du 21 juillet pour la fin des travaux;
- 3. Le plan de la planification stratégique a été déposé aux membres du conseil municipal la semaine dernière. Il est prévu que l'ensemble de la démarche s'échelonne jusqu'à 2015. Entre autres, nous ferons l'analyse de la situation actuelle des services pour, par la suite, nous projeter dans le futur avec différentes options. Les citoyens, les élus et les employés pourront se prononcer sur l'avenir souhaité de leur ville. Un comité de planification et de suivi stratégique est à se mettre en place;
- 4. Les états financiers de l'année financière 2013 montrent un surplus appréciable de 848 499 \$ et aussi la fragilité et la précarité de nos sources

de revenus. Vous le devinez, ce sera un enjeu déterminant lors de nos échanges sur la planification stratégique. Madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et trésorière, pourra répondre à vos questions, le cas échéant;

5. Les activités à surveiller prochainement à Otterburn Park :
 - Le Festival des voitures d'eau, ce samedi, 21 juin, de concert avec la Maison Amérindienne, de 12h à 19h environ. Arrivée à 17h à la Pointe Valaine;
 - Les régates du Club de canotage Otterburn auront lieu le 12 juillet.
6. La piscine municipale est maintenant ouverte aux écoles depuis aujourd'hui;
7. Au nom de tout le conseil municipal et du personnel, nous adressons nos condoléances à madame Sophie Bourassa, conseillère du district 5, pour le décès de sa grand-mère, il y a quelques semaines.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé des questions, de 19h à 20h09 à 20h15 :

1. **Philippe Biron** **Tour TELUS (dépôt d'un jugement de la cour d'appel et copie d'une lettre citoyenne à TELUS)**

RÉSOLUTION 2014-06-158

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MAI 2014

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2014, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 MAI 2014

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2014.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 MAI 2014

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2014.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-2.

**RÉSOLUTION
2014-06-159**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 431 AFIN DE CRÉER LA ZONE PV-98**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2014 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 mai 2014;

CONSIDÉRANT que suite à cette assemblée de consultation, le conseil municipal a adopté, le 20 mai 2014, le second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce Règlement contient trois dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 28 mai 2014, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de la zone visée H-48 et des zones contiguës H-35, H-39, H-49, H-50, H-54, H-65, H-72, H-73, H-86, PV-47, PV-53 et CONS-46 de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-2.

**RÉSOLUTION
2014-06-160**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – TEMPS DE RÉPONSE**

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu, en septembre 2010, son attestation relative au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, ci-après le Schéma ;

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil doivent respecter le Schéma;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville a adopté son plan de mise en œuvre faisant partie intégrante du Schéma;

CONSIDÉRANT que le temps de réponse aux appels d'urgence incendie a été sous-estimé pour certains secteurs lors de l'élaboration du Schéma;

CONSIDÉRANT que l'analyse des temps de réponse indiqués sur les cartes d'appel d'urgence incendie, fournies par le Central 911, démontre des temps supérieurs à l'estimation;

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation d'achalandage sur les routes du territoire depuis quelques années;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville confirme son accord avec un temps de réponse inférieur ou égal à vingt (20) minutes, le tout tel que la MRC entend proposer au contenu de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

QUE la Ville demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'étape d'approbation des temps de réponse auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2014-06-161**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – NOMBRE DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu, en septembre 2010, son attestation relative au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, ci-après le Schéma ;

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil doivent respecter le Schéma;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville a adopté son plan de mise en œuvre faisant partie intégrante du Schéma;

CONSIDÉRANT que les expériences vécues dans le cadre de la mise en application du plan de mise en œuvre du Service de sécurité incendie et de sauvetage visant l'atteinte d'objectif, tel que la force de frappe;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à une cinquième ressource humaine en garde externe pour les villes en mode multicaserne sont trop élevés;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie et de sauvetage s'est doté de pompiers à temps partiel et que la disponibilité de ceux-ci entraîne une problématique à certaines périodes de la journée et de la semaine;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville fournisse une force de frappe de huit (8) pompiers pour les risques faibles et moyens pour l'an 4 et l'an 5 du présent Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

QUE la Ville fournisse une force de frappe de douze (12) pompiers pour les risques plus élevés pour l'an 4 et l'an 5 du présent Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

QUE la Ville demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'étape d'approbation du nombre de pompiers auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2014-06-162**

**NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL GADBOIS À TITRE DE POMPIER AVEC
RESTRICTIONS**

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Gadbois est à l'emploi de la Ville à titre de pompier depuis plus de trente-trois (33) ans;

CONSIDÉRANT que monsieur Gadbois ne fait plus de garde externe, mais apportera une aide aux pompiers dans l'exercice de leurs fonctions, que ce soit lors d'un incendie, d'une pratique ou de toute autre intervention compte tenu de sa vaste expérience;

CONSIDÉRANT que cette nomination intérimaire est d'une durée de un an à compter du 17 juin 2014 et jusqu'au 15 juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal mandate le directeur de sécurité incendie et de sauvetage pour mettre en place le fonctionnement du service en intégrant pour une période de un an, un pompier avec restrictions;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Gadbois à titre de pompier avec restrictions pour une durée de un an, soit du 17 juin 2014 au 15 juin 2015;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Incendie-salaire 02-220-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-06-163**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE
DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un pompier pour assurer un nombre d'effectif suffisant en cas d'intervention du Service de sécurité incendie et de sauvetage et pour effectuer la garde externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation, annexée à la présente et adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Olivier Savard à titre de pompier à la Ville à compter du 17 juin 2014 et selon les conditions prévues à la convention collective des pompiers de la Ville qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Incendie-salaire régulier 02-220-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-06-164**

ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de zone industrielle sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est une ville champêtre, essentiellement résidentielle;

CONSIDÉRANT que la motivation de TELUS est notamment de prévoir l'augmentation des besoins de service dans le futur;

CONSIDÉRANT que manifestement, plus de 977 résidents otterburnois refusent qu'une tour de télécommunication soit installée sur le territoire d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le site choisi par TELUS se situe dans une zone de conservation dûment protégée;

CONSIDÉRANT que TELUS doit abattre des arbres matures pour installer sa tour;

CONSIDÉRANT qu'un doute subsiste sur les effets des champs électromagnétiques sur la faune et les humains;

CONSIDÉRANT que le code de sécurité 6 doit être révisé dans le but de considérer les autres effets potentiels que ceux thermiques;

CONSIDÉRANT que le principe de précaution s'applique lorsque des effets nuisibles sur la santé peuvent s'avérer fondés;

CONSIDÉRANT que le développement durable implique l'adoption de mesures propres à anticiper, prévenir et suspendre les facteurs susceptibles de détériorer l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut ignorer les préoccupations et les craintes manifestes de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville est en droit de vouloir mettre fin à une controverse qui engendre un climat malsain et de favoriser la paix sociale;

CONSIDÉRANT que le territoire est bien desservi par d'autres antennes;

CONSIDÉRANT l'intervention du ministre fédéral de l'industrie, monsieur James Moore, en février 2014, lors de la modification des règles sur l'emplacement des pylônes précisant que « Le choix de l'emplacement des nouveaux pylônes de téléphonie cellulaire est une question souvent controversée dans les collectivités canadiennes. Il est essentiel que les résidents se trouvent au cœur du processus de sélection de l'emplacement des nouveaux pylônes, et l'industrie du sans-fil doit tenir compte du point de vue des citoyens. Ces nouvelles règles donneront aux collectivités une meilleure occasion de se prononcer sur l'emplacement des nouveaux pylônes. »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville abroge la résolution portant le numéro 2013-12-375 concernant l'implantation d'une antenne de télécommunication au 591, rue Mountainview à Otterburn Park;

QUE la Ville s'oppose au projet d'installation d'une tour de télécommunication par la firme TELUS, au 591, rue Mountainview ainsi que sur tout autre site.

**RÉSOLUTION
2014-06-165**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PHILIPPE MORIN LACHANCE À TITRE D'INSPECTEUR EN
URBANISME À LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche monsieur Philippe Morin Lachance au poste d'inspecteur en urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2014;

QUE monsieur Morin Lachance soit assujéti à une période de probation de 180 jours travaillés;

QUE le taux horaire de monsieur Morin Lachance soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2014 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Morin Lachance bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-06-166**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR ÉTIENNE GAGNON-DESROSIERS À TITRE
D'INSPECTEUR EN URBANISME À LA VILLE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager temporairement un inspecteur en urbanisme pour une durée déterminée de un an, à compter du 18 juin 2014, au Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste temporaire;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville embauche temporairement monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre d'inspecteur en urbanisme, pour une durée déterminée, du 18 juin 2014 au 19 juin 2015;

QUE le taux horaire de monsieur Gagnon-Desrosiers soit fixé conformément à l'échelon 8, de l'échelle salariale 2014 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE monsieur Gagnon-Desrosiers bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier 02-610-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-06-167**

OFFRE DE STAGE AU SERVICE DE L'URBANISME – MADAME BIANCA NÉRON-GAGNÉ

CONSIDÉRANT que madame Bianca Néron-Gagné a sollicité la Ville afin d'effectuer un stage au Service de l'urbanisme dans le cadre de ses études collégiales en inspection de bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a reçu en entrevue madame Néron-Gagné;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal accepte la demande de stage non-rémunéré de madame Bianca Néron-Gagné, étudiante de niveau collégial en inspection de bâtiments, du 22 septembre au 17 octobre 2014 au Service de l'urbanisme, conditionnellement à ce qu'elle soit couverte par les assurances responsabilité civile de son établissement d'enseignement.

**RÉSOLUTION
2014-06-168**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2014

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 mai au 10 juin 2014 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	102 689,01 \$
Liste au 10 juin 2014	965 468,33 \$
Chèques n ^{os} 11622 à 11651	74 764,78 \$

Déboursés par retraits bancaires 235 228,93 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 378 151,05 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2014-06-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2014-06-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par la greffière le 6 juin 2014, conformément à la Loi;

Madame Diane Gaudette, trésorière, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2013 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, Raymond, Chabot, Grant, Thornton, sur les états financiers 2013, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

**RÉSOLUTION
2014-06-169****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 294, RUE DES OEILLETS (LOT 3 956 823)**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs proposés sont de la pierre et du déclin de bois aggloméré;

CONSIDÉRANT que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur charbon;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un nouveau bâtiment principal doit respecter l'alignement établi par l'implantation des bâtiments principaux avoisinants;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-14-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- l'implantation du bâtiment principal respecte la règle d'insertion prescrite à l'article 62 du Règlement de zonage numéro 431 et au critère b) du premier objectif du Règlement sur les PIIA numéro 435 pour le secteur concerné;
- la couleur des cadrages des ouvertures s'harmonise avec celle des bâtiments environnants.

**RÉSOLUTION
2014-06-170****DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 361, RUE D'OXFORD (LOT 5 242 678)**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé est du déclin de bois aggloméré;

CONSIDÉRANT que le revêtement de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

CONSIDÉRANT que la façade sera ornée d'une galerie dont les garde-corps et les colonnes seront en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-15-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que des volets soient ajoutés à toutes les fenêtres en façade afin d'assurer une homogénéité.

**RÉSOLUTION
2014-06-171**

ACHAT D'UNE UNITÉ MOBILE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLIC – CENTRE DU CAMION BEAUDOIN INC.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter une nouvelle unité mobile qui sera utilisée par le personnel du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour procéder à cet achat;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Centre du camion Beaudoin inc.	69 847,31 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville achète une unité mobile de la compagnie Centre du camion Beaudoin inc. pour une somme de 69 847,31 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Immobilisations - transport 23-040-00-000 et le financement, à même le fonds de roulement 59-151-00-000.

**RÉSOLUTION
2014-06-172**

ACHAT D'UNE BOÎTE POUR L'UNITÉ MOBILE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – LES ÉQUIPEMENTS TWIN LTÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter une nouvelle boîte pour l'unité mobile qui sera utilisée par le personnel du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour procéder à cet achat;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Les équipements Twin ltée	90 207,90 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville achète une boîte pour l'unité mobile de la compagnie Les équipements Twin ltée, pour une somme de 90 207,90 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Immobilisations - transport 23-040-00-000 et le financement, à même le fonds de roulement 59-151-00-000.

**RÉSOLUTION
2014-06-173**

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE COMTOIS – MODIFICATION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire et de réhabilitation d'aqueduc sur la rue Comtois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été adjudgé à l'entrepreneur T.G.C. inc., tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2014-03-069;

CONSIDÉRANT que la Ville, l'ingénieur de la firme WSP et l'entrepreneur jugent qu'il est inévitable que la réfection de la rue se réalise sur toute sa largeur, aux endroits où les travaux seront effectués, plutôt que seulement sur la partie où des tranchées au sol seront réalisées;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, l'entrepreneur effectuera dans le cadre de ce mandat, la réfection de la rue aux endroits où les travaux seront effectués et comprenant la couche de base de pavage;

CONSIDÉRANT que la Ville fera réaliser subséquemment et dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, la couche d'usure du pavage;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat octroyé et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 mai 2014 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal consent à la réalisation des travaux, tel que décrit à la présente résolution;

QUE le conseil municipal consent à une dépense d'environ 85 000 \$ au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2015 pour terminer lesdits travaux de pavage d'usure sur la rue Comtois;

QUE le financement de cette dépense se fasse à même les règlements d'emprunts E-447 et E-447-1.

**RÉSOLUTION
2014-06-174**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE COMTOIS – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – OCTROI DU MANDAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – GROUPE ABS

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi pour mandater une firme qui sera responsable du contrôle des matériaux lors de la réalisation des travaux de la rue Comtois;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
Groupe ABS	11 566,49 \$ (taxes applicables incluses)
Labo Montérégie	11 991,89 \$ (taxes applicables incluses)
LVM	15 371,58 \$ (taxes applicables incluses)
Solmatech	14 828,00 \$ (plus taxes applicables)

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville mandate le laboratoire Groupe ABS, pour une somme de 11 566,49 \$, taxes applicables incluses, pour assurer le contrôle des matériaux dans le cadre de la réalisation des travaux de la rue Comtois et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE le financement de cette dépense se fasse à même les règlements d'emprunts E-447 et E-447-1 (23-050-00-447).

**RÉSOLUTION
2014-06-175**

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT – COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-05-147

CONSIDÉRANT que le 2 septembre 2010, le conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence en ce qui a trait au traitement des matières résiduelles domestiques putrescibles pour la totalité de son territoire;

CONSIDÉRANT que le 23 septembre 2011, le conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence en ce qui a trait à la collecte et au transport des matières résiduelles domestiques putrescibles à l'égard de plusieurs municipalités de son territoire, soit Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2012, le conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à la partie du domaine de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables à l'égard des

municipalités de Beloeil, Carignan, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 55-12 formant le comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT ledit règlement prévoit la nomination d'un représentant par municipalité pour siéger au sein du comité à titre de membre;

CONSIDÉRANT que la Ville peut également procéder à la nomination d'un substitut en cas d'absence du membre;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal abroge la résolution portant le numéro 2014-05-147 afin de nommer un membre et un membre substitut en cas d'absence du membre au sein du comité et qui sont des fonctionnaires municipaux;

QUE le conseil municipal nomme en conséquence, monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à titre de membre au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Desnoyers, directeur général, à titre de membre substitut en cas d'absence du membre au sein dudit comité.

**RÉSOLUTION
2014-06-176**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE 133 À OTTERBURN PARK (CHEMIN DES PATRIOTES) – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-05-148

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Transports du Québec à l'effet que la Ville veille elle-même à l'entretien d'hiver de la partie de la Route 133 (chemin des Patriotes) située sur son territoire, pour la saison 2014-2015, avec une possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes, en contrepartie d'une compensation financière au montant de 11 604,25 \$ par année;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal abroge la résolution portant le numéro 2014-05-148 prévoyant une compensation financière de 11 965,44 \$, afin de modifier, par l'adoption de la présente résolution, la compensation financière qui sera versée à la Ville dans le cadre de ce contrat et fixée à 11 604,25 \$;

QUE le conseil municipal accepte cette proposition et approuve le texte du contrat n° 8606-14-4915 à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, et autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION
2014-06-177**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – RUE COMTOIS – AVIS DE CHANGEMENT AC-01

CONSIDÉRANT que des travaux d'installation d'un réseau d'égout sanitaire et de réhabilitation du réseau d'aqueduc ont été décrétés sur la rue Comtois;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de modifier, sur une partie de la rue, le diamètre de la conduite d'aqueduc de 100 mm par une conduite de 150 mm de diamètre;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur TGC;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur TGC, pour un prix de 2 311,73 \$, plus les taxes applicables, et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-447.

**RÉSOLUTION
2014-06-178**

AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE RUE – FÊTE DU CANADA – LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR 21

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne, filiale Auclair 21 tiendra des festivités le 1^{er} juillet dans le cadre de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Légion demande à la Ville d'autoriser la fermeture de la rue Connaught, entre Spiller et Victoria, de 12 heures à 21 heures le 1^{er} juillet, afin d'assurer la sécurité des participants et des organisateurs lors de cet évènement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville autorise la fermeture de la rue Connaught, entre Spiller et Victoria, de 12 heures à 21 heures les 1^{er} juillet 2014, 2015 et 2016;

QUE les services d'urgence soient informés de ces fermetures d'une partie de la rue Connaught.

**RÉSOLUTION
2014-06-179**

ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX UNITÉS DE REMPLACEMENT DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE – OCTROI DU MANDAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – CLIMATISATION FORTIER ET FRÈRE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi pour remplacer deux (2) unités de climatisations et de chauffages à l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Climatisation Fortier et Frère	12 638,05 \$
Roul-Air inc.	16 137,83 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 juin 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville procède à l'achat et l'installation de deux (2) unités de climatisations et de chauffages par l'entreprise Climatisation Fortier et Frère, pour une somme de 12 638,05 \$, taxes applicables incluses, et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le surplus accumulé non affecté (59-110-00-000) et le poste budgétaire immobilisations – administration générale 23-020-00-000.

**RÉSOLUTION
2014-06-180**

ENSEMBLES MUSICAUX DU MONT SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée le 3 mai 2014 au nom des Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire afin d'offrir différents événements musicaux pendant l'année scolaire 2014-2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville participe à la campagne annuelle de financement de cet organisme et verse en conséquence un montant de 150 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux du conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2014-06-181**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS - RUE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tiendra le 7 juin 2014;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 mai 2014 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

DE VERSER une somme de 200 \$ à l'organisatrice de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-701-20-959.

**RÉSOLUTION
2014-06-182**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS - RUE DE L'ORME

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête de la famille et des voisins qui se tiendra le 7 juin 2014;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 mai 2014 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

DE VERSER une somme de 200 \$ à l'organisatrice de cette fête;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-701-20-959.

**RÉSOLUTION
2014-06-183**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – MAISON AMÉRINDIENNE DE MONT SAINT-HILAIRE – FESTIVAL DES VOITURES D'EAU À OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'invitation de la Maison Amérindienne afin que la Ville renouvelle sa participation au Festival des voitures d'eau qui se déroulera le 21 juin 2014 à la Pointe-Valaine d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de réaliser une descente en canots-kayaks et rabaska sur la rivière Richelieu, de Chambly à Otterburn Park, et de tenir une soirée animée pour cette occasion;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Maison Amérindienne conviennent de signer une entente de partage des obligations et des responsabilités des parties lors de la tenue de ce Festival;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville participe à la tenue de cette activité et verse en conséquence une aide financière de 4 000 \$ à la Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire;

QUE la Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer une entente de partenariat avec la Maison Amérindienne de Mont-Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire loisir-événements 02-701-90-690.

**RÉSOLUTION
2014-06-184**

ENTENTE ENTRE LA VILLE, LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT HUDON ET LA SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de ladite Politique sont notamment d'optimiser les services, les activités, les équipements et les infrastructures offerts aux familles;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Ville juge opportun de signer une nouvelle entente avec Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'action afin d'assurer la conservation, la préservation, la mise en valeur et la restauration du bois des Bosquets tout en permettant l'utilisation du site par les citoyens d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE la Ville approuve le texte final de l'entente intervenue entre elle, la Colonie Les Bosquets Albert Hudon et la Société pour les enfants handicapés du Québec afin que ces deux dernières permettent aux citoyens otterburnois d'accéder à leur site pour la pratique de diverses activités de plein air;

QUE la Ville désigne madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture et monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à titre de représentants de la Ville pour siéger sur le comité de mise en œuvre créé dans le cadre de l'application de la présente entente;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la contribution financière de la Ville au montant de 30 000 \$ pour le terme de trois ans soient puisés à même le poste budgétaire Administration – subvention aux organismes 02-130-00-959.

**RÉSOLUTION
2014-06-185**

FESTIVAL D'ÉTÉ DE MONT-SAINT-HILAIRE – ACHAT D'UNE COMMANDITE – ÉDITION 2014

CONSIDÉRANT que le Festival d'été de Mont-Saint-Hilaire, connu anciennement sous les dénominations sociales Festival d'été de Beloeil et Festival d'été de la Vallée-du-Richelieu, reçoit plus d'une centaine d'artistes et de groupes amateurs;

CONSIDÉRANT que ce Festival offre une diversité en matière de spectacle et de divertissement;

CONSIDÉRANT que ce Festival est très apprécié de plusieurs citoyens otterburnois et que ces derniers y assistent;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 mai 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville achète une commandite au montant de 1 000 \$ au Festival d'été de Mont-Saint-Hilaire;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-701-20-959.

**RÉSOLUTION
2014-06-186**

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL – NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité;

CONSIDÉRANT que le financement maximum disponible dans le cadre de ce programme est de 25 000\$ par année par organisme et les projets ne peuvent avoir une durée de plus d'un an et le financement ne peut être renouvelé;

CONSIDÉRANT que la Ville projette d'acheter de l'équipement pour les programmes et les activités destinés aux aînés et localisé au bâtiment municipal, Espace Libre Expression;

CONSIDÉRANT que la Ville voudrait améliorer les installations destinées aux aînés et obtenir une aide à l'immobilisation destinée aux nouveaux projets communautaires, aux projets communautaires existants ou aux programmes communautaires pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas les ressources financières adéquates afin de réaliser ce projet sans l'obtention d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de recevoir une subvention gouvernementale du ministère de l'Emploi et du Développement social;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle, tel que plus amplement décrit à la demande de subvention;

QUE le conseil municipal autorise madame la mairesse, Danielle Lavoie ou monsieur le directeur général, Daniel Desnoyers, à signer tout document nécessaire à la présentation de cette demande de subvention;

QUE le conseil municipal nomme la directrice du Service du loisir et de la culture, madame Chantal Lafontaine, responsable de ce dossier.

**RÉSOLUTION
2014-06-187**

**DISPONIBILITÉS DE L'ESPACE LIBRE EXPRESSION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
FÉDÉRAL – NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le conseil municipal veut offrir une gratuité pour l'utilisation du site de l'Espace Libre Expression destinée aux aînés dont, notamment le Club de l'âge d'or d'Otterburn Park, à raison de deux jours chaque semaine, pour une période de cinq ans à compter de la date de la réception de la subvention du ministère de l'Emploi et du Développement social;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville s'y engage conditionnellement à ce qu'elle reçoive cette subvention gouvernementale de 25 000 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville offre la gratuité pour l'utilisation du site de l'Espace Libre Expression destinée aux aînés dont, notamment le Club de l'âge d'or d'Otterburn Park, conditionnellement à ce que la Ville reçoive cette subvention gouvernementale de 25 000 \$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé des questions, de 20h55 à 21h45 :

- | | | |
|-----|---------------------------|---|
| 1. | Philippe Biron | Tour TELUS |
| 2. | Laurent Caron | Entretien des rues |
| 3. | Louise Richard | Tour TELUS |
| 4. | Marilia Correia | Parc canin
Travaux rue Milton |
| 5. | Laurent Caron | Point 6.2 de l'ordre du jour |
| 6. | Francine Leblanc | Tour TELUS |
| 7. | Anne Colas | Vitesse sur la rue Spiller
Parc Canin |
| 8. | Ronald Larocque | Parc canin
(dépôt d'une lettre) |
| 9. | Manon Léger | Par canin |
| 10. | Charles Morissette | Points 6.1 et 9.2 de l'ordre du jour
Remorque afficheur de vitesse |
| 11. | Gilles Caron | Tour TELUS
Dynamitage sur la rue Comtois |

**RÉSOLUTION
2014-06-188**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h46.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière